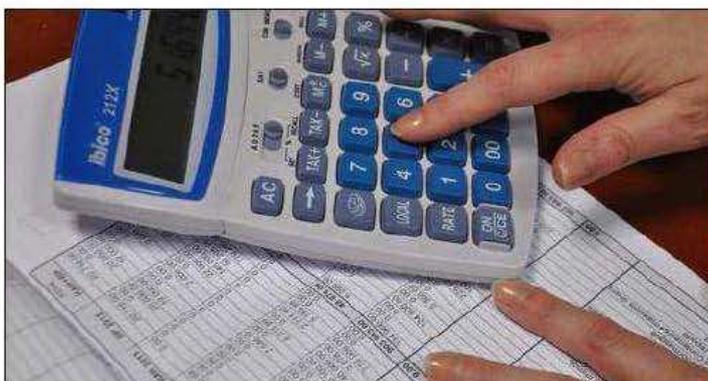


SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE Finances

Budget : les taux des taxes ménages n'augmentent pas



Les élus ont déclaré que la commune n'aurait pas recours à l'emprunt pour les travaux de la rue du Tonkin et ceux de la place de la mairie. Photo d'illustration Progrès/Charlotte REBET

Lors du dernier conseil municipal, les budgets ont été votés à l'unanimité. Il a été décidé que les taxes ménages n'augmenteront pas cette année, contrairement à l'année précédente.

Les élus ont fait le point sur le budget et les prévisions pour l'année 2019.

■ Taxes

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des trois taxes ménages : 13,90 pour la taxe d'habitation, 16,21 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 39,93 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces taux avaient été augmentés l'an dernier de 2 % après dix ans d'invariabilité.

■ Budget

Le budget communal s'équilibre à 957 310 € pour la section de fonctionnement et à 858 761 € pour la section investissement.

Les travaux de la rue du Tonkin et de la place de la mairie peuvent être financés sans recours à l'emprunt.

Le budget assainissement s'équilibre à 134 935 € pour la section exploitation et à 63 376 € pour la section inves-

tissement. L'an prochain, la compétence sera transférée à la communauté de communes.

Des travaux seront effectués dans un petit secteur des Vignes pour la mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées. Ces budgets ont été votés à l'unanimité.

■ Améliorer les moyens de secours hélicoptérés

Les montants des subventions aux organismes ou associations n'ont pas été modifiés par rapport aux années précédentes.

Concernant le programme 2019 susceptible de bénéficier d'aide financière au titre des amendes de police, la municipalité a le projet d'installer deux nouveaux radars pédagogiques.

La commune participera à un projet mutualisé avec les communes de Sainte-Foy-l'Argentière, Montromant et Souzy pour installer un système ("e-boo") améliorant les moyens de secours hélicoptérés, notamment la nuit et dans de mauvaises conditions météorologiques. Le coût global est de 3 600 €. Le dispositif sera installé au stade de Sainte-Foy-l'Argentière.